



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 mai 2019**

RAPPORT N° 08/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Pierre Butty
« Déchets électriques et électroniques – réparer
avant de recycler »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°08/2019 en réponse au postulat de Monsieur Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant de recycler » - s'est réunie le jeudi 4 avril 2019 à 18h30 à l'Hôtel de Ville et était composée des personnes suivantes :

M.	Moïn Danaï	UDC	
M.	Colin Wahli	VER	
M.	Pierre Butty	PS	
M.	Dominique Kambale	DA	
M.	Louis Butticaç	PDC	
M.	Vittorio Marinelli	PLR	
M.	Nicolas Bonjour	VL	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par Monsieur Michel Renaud. Il était accompagné par Monsieur Laurent Daellenbach, adjoint des espaces publics.

PREAMBULE ET POSITION DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le municipal débute par un bref résumé de la question et avise les commissaires que la récupération, réparation ou l'échange d'objets de natures électroniques, ne fait pas partie des tâches de la voirie.

Il précise que les appareils électroniques, ne sont pas traitables comme les autres déchets et ne sont que rarement acceptés dans une ressourcerie communale, même si l'objet pourrait facilement être réutilisable par un nouvel utilisateur. En effet, des risques avec de tels objets sont présents dû à leurs composants électriques, il est également difficile pour les employés de la voirie de vérifier l'état des objets, s'ils fonctionnent toujours correctement et sont sans risques pour le nouvel utilisateur.

Monsieur Daellenbach, précise que pour la déchetterie ainsi que sa ressourcerie qui y est intégrée, une table réceptionne actuellement les objets pouvant avoir une seconde vie sauf pour les appareils électriques et électroniques qui sont automatiquement débarrassés. Il ajoute que la DEP n'est pas contre le concept de recycler au contraire, mais la déchetterie et ressourcerie actuelle n'a pas la configuration et le concept, ni les moyens et ni les gens formés pour gérer des objets de types électriques et électroniques. Il ajoute que parfois des utilisateurs de la ressourcerie déposent des objets sans savoir s'ils fonctionnent toujours, en cas de problème avec un objet, à qui reviendrait la faute s'ils étaient remis en circuit sans un contrôle approprié d'un spécialiste agréé. M. Daellenbach rappelle que toute personne aujourd'hui qui achète un appareil électrique ou électronique paie une taxe de recyclage de cet objet. Ainsi, les magasins et spécialistes doivent récupérer ces appareils et certains proposent parfois même un service de réparation.

DISCUSSION GENERALE

Le postulant se dit satisfait de cette réponse donnée par la municipalité, car au moment du dépôt de l'objet en 2016, rien n'était présent à la déchetterie et la municipalité s'était engagée à mettre en place un lieu d'échange et de récupération d'objet. L'optique municipale de développer et soutenir les événements tel que le « Repair Café », qui se déroule à la bibliothèque communale et qui

remporte un franc succès, réjouit le postulant. Il précise que cette voie est la bonne selon lui, une offre locale et qui permet aux veveysans d'aller amener un objet vers un spécialiste-bricoleur-technicien, afin de redonner une deuxième vie à l'objet et ainsi d'éviter de le jeter alors qu'une simple pièce pourrait être changée. Il espère que les employés de la DEP, sont informés sur ces événements et peuvent renvoyer les citoyens vers ces ateliers en cas de besoin.

M. Daellenbach, ajoute qu'à terme la ressourcerie sera mieux distincte de la déchetterie. On constate fréquemment que les gens déposent des objets à la ressourcerie (sur la table en ce moment) alors que ces objets devraient plutôt finir dans les bennes. Dans un futur proche l'aire de la ressourcerie sera déplacée et réaménagée à l'intérieur même de la déchetterie.

Un commissaire annonce que le problème de réparation vient probablement du fait que d'acheter revient meilleur marché que d'aller dans un magasin spécialisé, pour réparer un objet, sauf si ce dernier a un caractère sentimental. Le but pour lui n'est pas de jeter mais de réparer, sauf si l'appareil est hors-norme. Il faut également faire attention car parfois un bricoleur change une pièce sans s'assurer que tout est en ordre, il peut avoir des risques d'inflammabilité, le travail de réparation doit être fait par des professionnels afin d'éviter tous risques. Suivant l'évolution du marché de près, il analyse que les réparations ont le vent en poupe depuis quelques années, à la place de racheter un nouveau objet, l'on va tenter de plus en plus de le réparer.

Un commissaire précise que les événements de réparation, auxquels il participe, marchent très bien et la demande est forte, il encourage la municipalité à soutenir ces rendez-vous.

Un commissaire, regrette car l'association « ARES de Vie » avait fait une demande auparavant à la commune, afin de développer l'offre d'événements du type « Repair Café », dans un premier temps leur demande est restée sans réponse, après une relance une réponse négative leur a été signifiée. Bien que des bénévoles, avec une formation technique, se mettent à disposition afin de participer à des événements, le plus grand problème vient que peu d'espaces ou locaux sont à disposition des associations qui aimeraient développer l'offre d'ateliers de réparation. Selon le commissaire, il suffirait de peu de moyens afin de mettre en place une véritable organisation de réparation à l'échelle de la commune.

Monsieur le municipal ajoute que le problème de la ressourcerie avec une partie de « recyclage-troc » d'appareils électronique n'est pas à assigner à la DEP mais plus du ressort de l'Agenda 21, la DEP ne dispose pas de locaux et moyens à mettre à disposition pour les associations. Il ajoute qu'un projet à Verger 10 avec des micro-entreprises est à l'étude, cet endroit permettra aux associations, petites entreprises de disposer de locaux, cette voie est à étudier.

L'idée nait entre les commissaires d'interpeller prochainement la municipalité sur cette question et d'y intégrer « Agenda 21 », qui pourrait prendre en compte la question des ateliers de réparation dans ses objectifs à terme.

VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Conseil Communal d'approuver le présent rapport-préavis à 5 voix pour et 2 abstentions

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

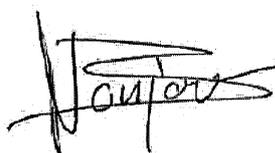
VU le rapport-préavis n° 08/2019, du 4 mars 2019, concernant la réponse au postulat de Monsieur Pierre Butty, « Déchets électriques et électroniques – réparer avant de recycler »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant de recycler »

Au nom de la commission



Nicolas Bonjour

